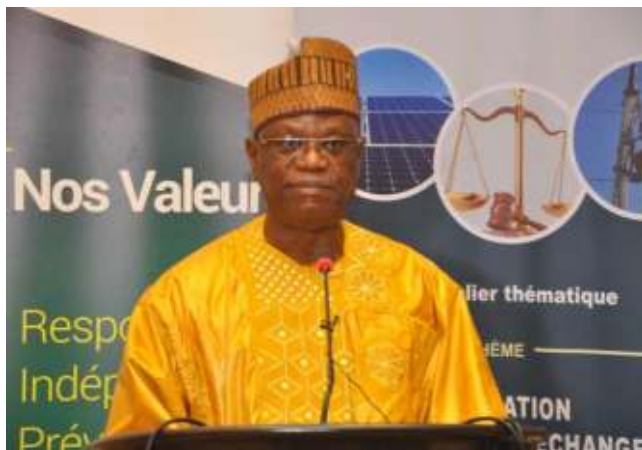


Lettre d'information n°10

Septembre 2022



Le Mot du président Claude Gbêdonougbo GBAGUIDI (ARE, Bénin)



Chers Collègues et membres de RegulaE.Fr,

Les 28, 29, 30 juin et 1er juillet 2022, nous étions nombreux à Cotonou pour intensifier nos liens et renforcer nos connaissances à l'occasion du 10ème atelier de travail de notre organisation et ceci conjointement avec la facilité d'assistance technique de la commission européenne (TAF) autour du thème « L'intégration régionale et les échanges transfrontaliers ». Un thème de grande importance qui a mobilisé tant les régulateurs et

experts du secteur de l'énergie, que les consommateurs avec une bonne brochette d'intervenants en provenance de toutes les catégories de pays et également des institutions régionales et continentales telles que l'Union Africaine, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, l'ARREC etc.

L'ensemble de ces acteurs infatigables pour la cause de la régulation du secteur de l'énergie que je remercie à nouveau au passage ont fait des assises de Cotonou une brillante réussite et une plateforme idéale de renforcement de nos connaissances pour l'accès à une électricité abordable et fiable pour nos concitoyens, la croissance économique régionale et le développement durable de nos pays respectifs.

La pandémie de la Covid-19 qui continue de secouer l'humanité, avec ses conséquences dramatiques sur nos façons de vivre et de faire nous a empêchés des années durant de nous investir convenablement à nos occupations. Et nous revoilà à nouveau plonger dans une autre crise, la guerre en Ukraine avec ses conséquences dans le renforcement des acquis de nos états pour l'accès à l'énergie en qualité et à coût abordable aux ménages, à l'administration et aux entreprises.

Dans cet environnement sombre dans lequel le monde entier est plongé, nous nous devons en tant que régulateurs d'être proactifs pour continuer d'accomplir pleinement notre mission.

En cela, la réponse se trouve dans les échanges transfrontaliers qui s'imposent à tous les pays du monde désireux d'augmenter une offre d'énergie électrique économique à leurs populations. Ceci nous impose de collaborer pour une meilleure gestion de nos ressources énergétiques afin de garantir à nos gestionnaires des réseaux de transport et ou de distribution la possibilité d'importer de l'énergie électrique au besoin.

Le rendez-vous du Canada qui se tiendra du 05 au 08 décembre 2022 portant sur l'efficacité énergétique, composante essentielle de la sobriété énergétique, est la bienvenue dans cette période de crise énergétique généralisée.

Très cordialement

Claude Gbedonougbo GBAGUIDI, Président de RegulaE.Fr

Table des matières

Actualité du réseau	3
1.1 Atelier de travail conjoint de RegulaE.Fr de la Facilité d'Assistance Technique de l'Union Européenne, Cotonou Bénin (28 juin – 1 ^{er} juillet 2022)	3
1.2 Atelier de RegulaE.Fr - Les grands axes de l'intervention du ministre Dona Jean-Claude Houssou représentant le Chef de l'Etat.....	4
1.3 Témoignages des participants à l'atelier de Cotonou	7
Actualités nationales des membres du réseau	13
1.1 Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE CI) – Côte d'Ivoire	13
1.2 Autorité Nationale de Régulation de l'électricité (ANRE) - Maroc	16
1.3 Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO - ARREC.....	18
1.4 Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) - Burkina Faso	19
1.5 Commission de Régulation de Energie (CRE) - France.....	23
1.6 Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CRSE) – Sénégal	25
1.7 Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) – Luxembourg.....	27
1.8 Utility Regulatory Authority (URA) - Ile Maurice	27
Espace formations.....	30
1.1 Formation IFDD - Des Cadres africains outillés aux modèles et méthodes de Régulation et de Tarification de l'électricité.....	30
1.2 Formation Contrat d'achat d'Energie - Les défis qui attendent les Régulateurs et les Opérateurs	31
1.3 Remise des diplômes de BADGE à Paris en juin 2022	32
Calendrier des événements 2022 -2023	33
Annexe – Les membres et les points de contact du Comité de communication.....	34
1.4 Les membres du Comité	34
1.5 Les 31 points de contacts nationaux	35

Actualité du réseau

1.1 Atelier de travail conjoint de RegulaE.Fr de la Facilité d'Assistance Technique de l'Union Européenne, Cotonou Bénin (28 juin – 1^{er} juillet 2022)

Le réseau des régulateurs francophones de l'énergie (RegulaE.Fr) a tenu son atelier de travail conjoint avec la facilité d'assistance technique de la Commission européenne (TAF) à Cotonou du 28 juin au 1^{er} juillet sous un format hybride. L'atelier était consacré à l'intégration régionale et aux échanges transfrontaliers.

En collaboration avec la Commission européenne, et plus particulièrement avec la Direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA), l'événement s'est déroulé en deux parties distinctes, d'abord l'atelier thématique de RegulaE.Fr, les mardi 28 et mercredi 29 juin, puis jeudi 30 juin l'atelier technique d'approfondissement adapté aux besoins spécifiques des pays membres du réseau, organisé par la TAF de la Commission européenne. La journée du 1^{er} juillet a été l'occasion pour les participants d'effectuer une visite du centre de coordination et d'information de l'EEEOA ainsi que du nouveau dispatching de la SBEE (Société béninoise d'énergie électrique).

L'atelier thématique de RegulaE.Fr s'est déroulé sous le pilotage de l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) Bénin, et en particulier de M. Claude Gbedonougbo GBAGUIDI, le président du régulateur béninois, qui assure la présidence de RegulaE.Fr depuis décembre 2021.

Durant ces trois jours d'ateliers, le thème de l'intégration régionale et des échanges transfrontaliers a été abordé. Les intervenants ont pu présenter les avantages de la création d'un marché régional de l'énergie, ainsi que la nécessité de mettre en place un système de régulation efficace. Les régulateurs européens ont pu partager leurs expériences du marché européen et leurs relations avec les organismes régionaux européens. L'atelier a souligné l'importance de la planification nationale et régionale des interconnexions et les avantages des marchés régionalisés. La connexion de marchés ayant des mix énergétiques différents peut apporter de la stabilité au système électrique par une utilisation optimale des ressources, des prix plus stables et une meilleure intégration des énergies renouvelables. Bien qu'il reste de nombreux défis à relever pour développer un marché de l'électricité plus intégré en Afrique - tant au niveau régional que national - les intervenants ont rappelé que la construction du marché n'est pas aussi complexe et nécessite des actions synchronisées.

Cet atelier a été l'occasion de réunir les acteurs béninois de l'énergie tels que le ministère de l'Énergie, la Communauté Électrique du Bénin, la Société Béninoise d'Énergie Électrique, les associations de consommateurs, les acteurs régionaux Africains tels que le Système d'échange d'électricité d'Afrique de l'Ouest, l'Autorité régionale de régulation de l'électricité de la CEDEAO, le Pool Énergétique de l'Afrique Centrale (PEAC), mais aussi des acteurs internationaux tels que la Commission européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

L'atelier du réseau a été un grand succès car en plus de la centaine de participants présents à Cotonou, les sessions ont réuni de nombreuses personnes virtuellement. Des participants de 20 pays membres de RegulaE.Fr ont pris part à l'atelier, notamment : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Maurice, Congo, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maroc, Canada (Québec), Rwanda, Sénégal, République centrafricaine, Togo, Guinée et Tchad.

A cette occasion, le réseau a accueilli un nouveau membre, le régulateur grec (RAE), portant le nombre de membres de RegulaE.Fr à 32. Ce dernier a été rapidement intégré au réseau, et a pu partager son expérience dans le cadre de sa participation aux institutions européennes.



1.2 Atelier de RegulaE.Fr - Les grands axes de l'intervention du ministre Dona Jean-Claude Houssou représentant le Chef de l'Etat



Procédant en sa double qualité de ministre en charge de l'Energie et Représentant du Chef de l'Etat béninois au lancement officiel des activités du 10ème Atelier de travail du Réseau Francophone de Régulateurs de l'Energie (RegulaE.Fr) le 28 juin 2022 à l'Hôtel Golden Tulip de Cotonou, le premier responsable de la question énergétique au Bénin, Dona Jean-Claude Houssou a non seulement salué et souligné la pertinence de la rencontre mais aussi et surtout présenté les grandes lignes des actions phares menées par le gouvernement la République du Bénin depuis 2016. C'était au cours d'une cérémonie qui a connu la présence de représentants de la Délégation de l'Union Européenne au Bénin, du

Président de l'Autorité de Régulation de l'Electricité du Bénin et président en exercice du Réseau Francophone de Régulateurs de l'Energie, des membres du Conseil de Régulation de l'ARE, du Président de l'Autorité Régionale de Régulation de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC) ; des Représentants des Autorités de Régulation de l'Energie, du Coordonnateur National du MCA-Bénin II et bien d'autres Représentants d'institutions internationales.

Comme l'exige le protocole, l'autorité ministérielle a adressé ses civilités aux organisateurs d'une part, et d'autre part à tous les participants à la rencontre « *C'est pour moi un réel plaisir de vous souhaiter, au nom*

du Président Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat et Chef du Gouvernement et en mon nom propre la cordiale bienvenue à Cotonou pour prendre part à ce moment important de cette institution.

Je suis heureux de prendre part pour la 2ème fois à cette importante rencontre, en tant que Ministre en charge de l'Energie et je tiens à vous présenter encore une fois mes vives félicitations pour cette belle initiative. Elle constitue en effet un cadre approprié pour partager les savoirs et savoir-faire en croisant les expériences nationales et internationales en matière de régulation du secteur de l'énergie, un secteur comme vous le savez, très stratégique et éminemment capitalistique, socle du développement socio-économique de tout pays », a lancé à l'entame le Représentant du Chef de l'Etat. Il n'a pas manqué d'insister sur l'importance de la rencontre qui, selon ses dires, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau, de sa stratégie d'assistance aux pays membres pour le développement du secteur de l'énergie.

Les actions majeures du secteur de l'énergie passées en revue...

Selon le ministre Jean-Claude Houssou, le programme de renforcement institutionnel du secteur de l'énergie est l'un des programmes prioritaires de la Politique Energétique du Gouvernement du Bénin. « Il se justifie par la nécessité d'entreprendre les actions appropriées pour sécuriser les approvisionnements, réduire leurs coûts et répondre efficacement aux problèmes énergétiques », a-t-il fait savoir.

Un nouvel environnement créé...

Parlant du nouvel environnement créé, il a fait cas de l'ouverture du sous-secteur de l'électricité à d'autres intervenants. A cela, s'ajoutent le souci de garantir la sécurité des investissements, l'équilibre financier du secteur et des transactions en toute transparence et la nécessité d'assurer la protection des consommateurs. D'où la création et la mise en place au Bénin de l'Autorité de Régulation de l'Electricité. Cette institution que le gouvernement veut forte et effectivement indépendante à en croire la ministre Houssou.

Poursuivant son intervention, il revient sur les nobles ambitions de l'exécutif et précise que dans le sous-secteur, la réforme vise principalement à garantir l'approvisionnement en énergie électrique à un coût compétitif, à développer les énergies renouvelables, à assurer l'autonomie énergétique, à améliorer sa gestion et sa gouvernance et à élargir de manière ambitieuse l'accès des populations à l'électricité. Aussi, a-t-il évoqué que le cadre législatif a été révisé, en vue d'attirer les importants investissements privés que requiert le développement du sous-secteur.

Des actes concrets, chiffres et résultats très évocateurs à l'actif de la République du Bénin...

« La priorité accordée au secteur est indéniable et produit déjà des résultats concrets et probants dans l'ensemble des pans du système électrique », soutient le ministre exemples à l'appui.

En matière de l'autonomie d'énergie électrique, le Bénin est passé de 0 à 60% ; parlant des Réseaux HT de 1073 à 1800 km. Pour ce qui est de la durée moyenne de coupure, elle est divisée par 5 passant de plus de 75 heures à moins de 12 heures ; le temps moyen de dépannage divisé également par 5 et passant de 10,6 heures à moins de 2 heures.

Dans son exposé, en bon Représentant du Chef de l'Etat, il martèle. « Nous pouvons dire plus que jamais que la dynamique s'accélère, car de 800 milliards de FCFA investis au cours du PAG 1, on est passé à 1200 milliards sur le PAG 2 avec 36 projets des 342 projets dédiés au secteur, soit environ 11% de l'ensemble des projets pour 10% du budget total du programme ».

Fier des prouesses réalisées ces dernières années, c'est dans un langage empreint de satisfaction et d'engagement que les participants ont eu droit à une longue liste de réformes de la voix la plus autorisée. « *Les principales actions réalisées à ce jour au titre des réformes institutionnelle et juridique du secteur de l'énergie au Bénin se passent de commentaire...* », s'est réjoui le ministre. De la promulgation de la nouvelle loi portant code de l'électricité en République du Bénin en passant entre autres par le changement de l'objet social de la Communauté Electrique du Bénin (CEB), l'adoption d'un décret fixant les normes minimales de performance énergétique au Bénin, l'apurement des dettes et créances entre l'Etat et la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE), la signature d'un contrat plan entre l'Etat et la SBEE, la mise en place d'un nouveau Conseil d'Administration à la SBEE, la généralisation des compteurs à prépaiement et la mise en place d'un mécanisme de paiement régulier et par anticipation des consommations d'énergie électrique de l'administration publique et des collectivités territoriales, la dissolution et la liquidation de l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables (ANADER), l'adoption du plan tarifaire de vente de l'électricité de la SBEE pour les périodes 2020, 2021 et 2022, la vérité des prix en toute responsabilité et toute transparence, la mise en œuvre de la gestion déléguée de la SBEE à travers la signature d'un contrat de gestion déléguée avec Manitoba Hydro International pour une durée de quatre ans, afin de lui faire profiter des meilleures expériences ainsi que des outils de gestion et des pratiques de bonne gouvernance recommandées par les standards internationaux, le renforcement du rôle de l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) et l'adoption d'un décret portant détermination de l'assiette, du taux et des modalités de recouvrement de la redevance de régulation à son profit; la mise en place du paiement électronique des recharges de crédit de consommation d'électricité et du post-paiement, l'adoption de la Politique Nationale de Développement des Energies Renouvelables (PONADER), l'adoption de la Politique Nationale de Maîtrise de l'Energie (PONAME), la création de la Société Béninoise de Production d'Electricité (SBPE), l'adoption du code réseau de la Société Béninoise d'Energie Electrique pour les installations de production d'électricité raccordées en Basse Tension jusqu'à l'adoption en cours d'un document de politique de raccordement au réseau électrique. « *L'énergie est au cœur du Bénin, désormais terre d'opportunité grâce au Président Patrice TALON* », s'est félicité le membre du gouvernement.

Après avoir présenté un bilan synthétique fort élogieux qui a d'ailleurs séduit plus d'un, le ministre a remercié tous les participants. « *J'ai la ferme conviction que la présence d'éminents consultants et de personnes ressources de qualité constitue une chance pour cette rencontre et qu'avec l'engagement de tous, les résultats auxquels vous parviendrez seront à la hauteur des attentes* », a-t-il conclu.

1.3 Témoignages des participants à l'atelier de Cotonou

- **Témoignage de Francine MBOCK, spécialiste en Energie Senior, à la Banque Africaine de Développement (BAD).**



Quel est l'apport de RegulaE.Fr pour votre association et ses membres ?

La Banque Africaine de développement a lancé en 2018 l'Indicateur de l'Électricité (ERI). L'ERI est un indicateur qui effectue une évaluation empirique de l'environnement réglementaire et de la performance des régulateurs de l'électricité en Afrique. L'indicateur ERI comprend des benchmarks s'appuyant sur une base de données exclusive et en croissance constante des utilitaires de services publics et des régulateurs à travers le continent africain. Il teste également l'impact réel des actions du régulateur sur le secteur de l'électricité. De ce fait, l'ERI s'adresse de prime

abord aux principales parties prenantes du processus règlementaire, et en particulier aux autorités de régulation qui fournissent une bonne partie des informations et données nécessaires au calcul de l'IRE.

Dans le but de s'assurer de la fiabilité et du réalisme des informations et données collectées, la BAD s'attèle à créer, maintenir et consolider les relations et partenariats divers avec les régulateurs pris individuellement, ainsi que les associations de régulateurs. L'établissement et le maintien de telles relations permettent de s'assurer que les régulateurs et toutes les autres parties prenantes concernées s'approprient réellement des résultats et recommandation de l'ERI et les implémentent au quotidien dans leurs pratiques régulatrices afin de garantir une meilleure implication du secteur privé ainsi qu'une meilleure qualité du service rendu au consommateur.

Les rencontres de RegulaE.Fr représentent pour la Banque une belle opportunité d'échanger avec les autorités francophones de régulation africaines et étrangères sur les pratiques de la régulation, les meilleures pratiques ainsi que les nouvelles tendances y relatives.

Quelle est votre appréciation du thème de l'atelier de juin 2022, soit celui de « L'intégration régionale et les échanges transfrontaliers » ?

La création ou la dynamisation du marché régional de l'électricité en Afrique, ainsi que la nécessité de la mise en place d'un système de régulation efficace demeure une problématique prééminente au sein des activités de la Banque aussi bien sur le plan infrastructurel que sur ceux de la politique et de la réglementation. En effet cette thématique joue un rôle clé pour l'atteinte des objectifs stratégiques de la Banque numéros 1 (« Éclairer l'Afrique ») et 4 (« Intégrer l'Afrique »).

Il apparaît clairement à travers les résultats et recommandations de l'ERI de ses rapports publiés depuis 2018, que l'atteinte des divers objectifs fixés par les régions et les États en matière d'intégration régionale et d'échanges transfrontaliers passera nécessairement par l'amélioration des performances et pratiques des pays en ce qui concerne la transparence dans les décisions prises, la prévisibilité et le libre accès aux informations. En effet, les rapports de l'ERI révèlent depuis 2018 une amélioration des cadres réglementaires respectifs pour ces différents indicateurs. Bien que des réformes et des améliorations sont encore nécessaires (tel que recommande par les rapports de l'ERI), on note toutefois une légère diminution des pays ayant un cadre de libre accès à l'information et une transparence dans les décisions « faible »; une

augmentation du nombre de pays ayant un cadre de prévisibilité des décisions et une transparence dans les décisions « bien développé ». Dans cette mouvance, au cours de l'année 2021 et contrairement à l'année 2020, on note une reprise solide des investissements privés dans le segment des infrastructures d'électricité avec 19 projets IPP totalisant 1,2 GW de capacité pour 3 milliards de dollars. (Données du rapport « Private Power Investments in Sub-Saharan Africa: 2021 » développé par le Future Lab de l'université de Cape Town). Je saisis cette opportunité pour mentionner aussi le soutien financier en termes d'assistance technique que la Banque donne aux différentes autorités de régulation régionales dans les quatre communautés économiques régionales de l'Afrique (SADC, COMESA/EA, CEEAC and CEDEAO) pour améliorer la réglementation au niveau régional.

- **Témoignage de Monsieur Hermann METON, Président de l'association BCDH (Bénin Conso et Droits de l'Homme)**



Quel est l'apport de RegulaE.Fr pour votre association et ses membres ?

L'apport de RegulaE.Fr a été très apprécié par notre association et ses membres. Cet apport a rehaussé notre niveau de connaissance et nous a permis de comprendre beaucoup de choses. Nous sommes très contents d'avoir participé à cet atelier et d'avoir bénéficié des riches enseignements des différents experts qui ont fait le déplacement à Cotonou pour partager avec nous leurs riches expériences.

Quelle est votre appréciation du thème de l'atelier de juin 2022, soit celui de « L'intégration régionale et les échanges transfrontaliers » ?

Le thème de l'atelier a été bien choisi ; la preuve nous n'avons pas senti le temps passé ; nous avons passé quatre jours ensemble sans s'en rendre compte. Tellement il y avait à dire et à apprendre des experts et des personnalités qui étaient présentes. Il est évident que les présidents, experts et consultants maîtrisaient leur domaine et abordaient les différents aspects liés au thème avec assurance et sérénité, cela transparaissait aisément dans les présentations

Il y a certaines structures dont on se pose souvent la question du bien-fondé de leur existence mais tel n'est pas le cas avec RegulaE.Fr.

Ce thème nous a aussi permis entre autres de connaître les réalités d'autres pays en matière de régulation, les difficultés rencontrées et les opportunités.

Le thème « L'intégration régionale et les échanges transfrontaliers » est abordé à un moment où le besoin de lever certaines barrières et converger les efforts pour un objectif commun dans les pays membres de RegulaE.Fr se faisait sentir et était souhaité de tous afin de trouver des solutions durables aux problèmes que connaît ce secteur pour le bonheur des États et celui surtout des consommateurs qui attendent beaucoup en matière d'énergie électrique tant en quantité qu'en qualité et à moindre coût.

Nous avons apprécié le thème et tout le développement des différents aspects qu'il y a eu autour. Nous n'avons pas manqué d'écrire au Président, Monsieur Claude Gbêdonougbo GBAGUIDI qui a invité notre association BCDH (Bénin Conso et Droits de l'Homme) à cet atelier et de participer aux quatre jours

d'intenses activités. Toute notre reconnaissance et toutes nos félicitations aux organisateurs de cet atelier car nous avons beaucoup appris à travers les présentations et les échanges.

Avez-vous des suggestions ou recommandations afin d'améliorer les actions de RegulaE.Fr, ses ateliers, les échanges, le contenu, etc. ?

Pour les suggestions, nous voudrions que pour certains ateliers les participants se séparent en groupe pour réfléchir sur différents sous-thèmes avec des suggestions allant dans le sens de l'amélioration de ce qui se fait déjà et anticiper sur ce qu'il faudrait afin de répondre aux préoccupations des consommateurs qui sont de plus en plus exigeants, vu l'évolution qu'on observe dans ce secteur.

Quant aux recommandations, nous souhaiterions que les associations de consommateurs soient intimement associées à certaines activités de RegulaE.Fr et des différentes institutions et structures membres, afin qu'elles soient mieux outillées, formées et sensibilisées pour pouvoir gérer efficacement leur rôle sur le terrain.

En conclusion, nous voudrions sincèrement remercier tout le secrétariat de RegulaE.Fr conduit par Madame Anna FANGEAUX pour la qualité du travail abattu, l'attention particulière accordée aux différentes questions, interventions et préoccupations des participants.

- **Témoignage du Professeur Honoré Djamah Segui BOGLER, ancien Président de l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC).**



Professeur BOGLER, à votre avis, en quoi l'existence de RegulaE.Fr apporte un plus à la régulation du secteur de l'énergie pour ses membres ?

Préalablement aux réponses aux questions soumises, qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude à RegulaE.Fr, ses dirigeants et ses membres, pour la considération dont j'ai été l'objet en tant que Président du Conseil de Régulation de l'ARREC, ainsi que pour la qualité de la coopération qui a existé entre le Réseau et l'ARREC sous mon mandat, lequel est arrivé à terme le 19 juillet 2022.

« L'avènement de RegulaE.Fr fournit aux régulateurs francophones le moyen de créer les conditions de la production, dans le domaine de la régulation des industries de réseau, d'une littérature scientifique, de modules de formation et de documents de gouvernance de qualité, en langue française, au bénéfice de ses membres »

A vrai dire, il ne pouvait en être autrement étant donné que j'ai contribué personnellement à la création de RegulaE.Fr en novembre 2016, en ma qualité de Directeur des Etudes Juridiques de l'ANARE-CI que j'ai quitté définitivement en juin 2016 pour rejoindre l'ARREC.

Je reste convaincu que les relations ainsi créées entre RegulaE.Fr et l'ARREC survivront à mon mandat et se renforceront dans le futur, indépendamment de la langue d'origine des dirigeants de l'ARREC, fussent-ils francophones, anglophones ou lusophones, en rapport avec les trois langues en usage au sein de la CEDEAO.

Il faut rappeler que la régulation des industries de réseau a été créée et pratiquée dans les pays de culture anglo-saxonne avant d'atteindre plus tard le monde francophone. En conséquence, la plupart de la documentation en la matière n'existait que dans la langue anglaise. De même, les formations de référence en régulation étaient pour la plupart dispensées en langue anglaise, généralement en Europe ou en Amérique. Dans un tel contexte, la barrière de la langue limitait sérieusement l'accès des régulateurs francophones à l'essentiel de la connaissance dans le domaine. Par ailleurs, la culture francophone qui accorde une place toute particulière au service public conduit souvent à l'adaptation de principes et règles applicables dans le cadre de la régulation.

L'avènement de RegulaE.Fr fournit aux régulateurs francophones le moyen de créer les conditions de la production, dans le domaine de la régulation des industries de réseau, d'une littérature scientifique, de modules de formation et de documents de gouvernance de qualité, en langue française, au bénéfice de ses membres.

L'existence de RegulaE.Fr fournit, également, aux régulateurs francophones un excellent cadre de partage de leurs expériences respectives, gage d'une plus grande efficacité et d'une amélioration progressive et constante des conditions de prise en charge de leurs missions.

Les assertions qui précèdent, relatives aux services que pourrait rendre RegulaE.Fr à ses membres dans le domaine de la régulation ne se trouvent pas démenties, à en juger par la nature des activités développées par le réseau depuis sa création, lesquels sont rappelées dans les rapports périodiques produits par le réseau, activités qui font la part belle à la promotion des bonnes pratiques de régulation, aux ateliers et webinaires et autres activités de formation et de renforcement de capacités. Au nombre de ces activités remarquables, il me plaît tout particulièrement de citer le pertinent programme de formation Badge qui comble un réel déficit de formation des cadres des organes de régulation des pays africains francophones.

On peut donc conclure sans risque de se tromper que l'existence de RegulaE.Fr est bénéfique à plusieurs égards à la régulation des secteurs de l'énergie dont ses membres ont la charge.

Le Réseau a tenu son dernier atelier en juin 2022 à Cotonou autour du thème "l'intégration régionale et les échanges transfrontaliers". Quelle est votre appréciation du thème ?

Le thème de l'atelier de RegulaE.Fr qui s'est tenu à Cotonou en 2022 m'est apparu pertinent et surtout d'une actualité indéniable, surtout si l'on prend en considération l'état d'évolution du développement du Marché Régional de l'Electricité de la CEDEAO.

La pertinence et l'actualité du thème de cet atelier se révèle, ainsi, à l'évocation des raisons suivantes :

- *Cotonou abrite le siège du Système d'Echange d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA), en anglais « West African Power Pool (WAPP) », la cheville ouvrière de l'intégration régionale des secteurs de l'électricité des Etats membres de la CEDEAO.*
- *Cotonou abrite également le siège du futur « Opérateur Système-Marché » renfermant la salle de conduite des flux d'énergie électrique et des règlements relatifs au commerce transfrontalier d'électricité en Afrique de l'Ouest.*
- *Le démarrage de la phase cruciale du développement du Marché Régional de l'Electricité de la CEDEAO, étape de l'introduction des ventes concurrentielles d'électricité, dite « Phase 2 » est imminent et devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2023, avec l'achèvement et la mise en service des lignes d'interconnexions électriques entre les 14 Etats membres continentaux de la CEDEAO.*

- Le Système d'Echange d'Electricité Ouest Africain et les institutions régionales qui y sont rattachées, notamment, l'Autorité Régionale de Régulation du secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC) se révèlent comme un modèle quasi-inédit d'intégration régionale des secteurs électriques de quatorze Etats. C'est de l'avis des observateurs avertis, une prouesse qui suscite l'intérêt des professionnels d'autres régions d'Afrique ou d'ailleurs, en quête d'exemples de succès à reproduire.
- Les travaux de RegulaE.Fr sur le thème de "l'intégration régionale et les échanges transfrontaliers" donnent l'occasion aux régulateurs francophones de l'Afrique de l'Ouest de s'informer, en temps opportun, sur l'état de développement du Marché Régional de l'Electricité et sur les implications du démarrage prochain de la phase 2 de ce marché sur leurs attributions et fonctions dans leurs Etats respectifs.
Ces travaux pourraient, par ailleurs, à travers les réflexions, échanges et contributions des membres du réseau et de leurs invités, être utiles aux responsables du projet de mise en place du Marché Régional de l'Electricité de la CEDEAO, au regard notamment de bonnes pratiques à prendre en compte dans le développement dudit marché.
Ainsi, la recommandation faite au régulateur régional de veiller à instituer un mécanisme d'évaluation de sa propre performance, ce que l'ARREC a déclaré avoir en projet, à la veille du démarrage de la phase 2 du marché régional.

Quelles sont vos recommandations ou vos propositions visant à renforcer les actions du Réseau ?

Je voudrais commencer par dire à quel point je suis impressionné par la vitalité qu'affiche RegulaE.Fr au fil des ans depuis sa création. Les activités développées par le réseau, telles que relatées au demeurant dans ses différents rapports annuels, s'inscrivent parfaitement dans l'optique des besoins de ses membres.

Cependant, il y aura toujours la nécessité pour le Réseau de s'adapter continuellement aux réalités et mutations futures qui ne manqueront pas de s'imposer dans le domaine de la régulation des industries en réseau et, plus sûrement encore, dans celui de la régulation des secteurs de l'électricité.

Dans cette perspective, le renforcement des actions du Réseau me semble nécessiter un engagement permanent et soutenu de ses membres mais, également, le soutien d'un plus grand nombre de partenaires susceptibles de l'accompagner dans ses activités, aux plans technique et financier.

A cet égard, RegulaE.Fr gagnerait certainement à disposer des financements nécessaires au fonctionnement d'un secrétariat léger et permanent, restreint à quelques personnes, employées à temps plein lesquelles seraient dédiées à l'organisation et au suivi des activités du Réseau. Il resterait, cependant, à résoudre le difficile problème de la pérennisation du financement de ce secrétariat permanent, ainsi que de quelques comités techniques, par des moyens propres générés par le Réseau, en remplacement ou en complément de l'aide de bailleurs de fonds.

En terminant, je voudrais exprimer à l'endroit de RegulaE.Fr mes vœux les plus ardents de longévité et de grand succès dans ses actions au bénéfice de ses membres et pour le renforcement de la culture de la régulation et de la bonne gouvernance dans les pays francophones, spécialement ceux d'Afrique qui, de mon point de vue, en ont le plus besoin.

- **Témoignage de Madame Mariam Gui NIKIEMA, Présidente de l'ARSE du Burkina Faso**



J'étais à Paris le 28 novembre 2016, date à laquelle RegulaE.Fr, notre réseau famille, a été porté sur les fonts baptismaux.

Créé dans le but de favoriser le partage d'informations, la formation et la coopération technique en leur sein, les régulateurs francophones de l'énergie entendent s'accompagner mutuellement dans l'accomplissement et la réussite de leur mission, dans une ambition commune et pérenne de favoriser leur pleine contribution au développement des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'énergie au profit des populations de leurs pays respectifs.

Ateliers multilatéraux, rencontres bilatérales et formations sont au menu des activités du Réseau au profit de ses membres. L'ARSE du Burkina Faso a bénéficié d'un appui fort appréciable du RegulaE.Fr. En toute logique, le régulateur Burkinabé a fait de sa participation aux activités du Réseau une priorité.

En effet, de 2016 à nos jours, l'ARSE a été représentée à toutes les rencontres du Réseau, de Paris à Cotonou en passant par Dakar, Abidjan, Montréal, Luxembourg. Cette assiduité de la présence du régulateur burkinabé à ces activités traduit notre foi en cette plateforme voulue par ses initiateurs.

Nul besoin de souligner le bénéfice qui profite à nos pays respectifs, au sortir de ces différentes rencontres dont la dernière en date, à Cotonou, nous a offert de nous pencher sur le thème central de l'intégration des infrastructures de réseaux, et dont j'ai eu du plaisir à modérer le sous-thème traitant de la construction du dialogue entre régulateurs.

Au moment où, personnellement, j'ai amorcé le processus de transfert des charges à la tête de l'ARSE du Burkina, je voudrais saisir cette occasion qui m'est offerte pour féliciter ses initiateurs, pour la juste et noble idée qu'ils ont eue de jeter les bases de ce qui, assurément, fait notre fierté ; ce que je qualifierais d'école des savoirs pratiques en matière de régulation entre nous francophones.

C'est aussi l'occasion pour moi, d'une part, de saluer la pertinence du choix des thématiques proposées lors des différentes rencontres, car toujours en lien avec les centres d'intérêts de ses membres, et, d'autre part, de reconnaître la parfaite organisation de ces rencontres. C'est enfin le moment de vous dire combien grande fût ma joie d'avoir été des vôtres, et d'avoir pu effectuer, avec vous, un bout du chemin, sachant que le meilleur du parcours est à venir. Bon vent à RegulaE.Fr.

- **Témoignage de Monsieur Honoré DEMENOU TAPAMO, Directeur Général Adjoint de l'ARSEL Cameroun**



La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) avance dans son projet de mise en place d'un Régulateur sous régional du secteur de l'électricité. Les régulateurs de cet espace économique qui sont membres du Pool Energétique d'Afrique Centrale (PEAC) ont tiré un grand profit de cet atelier de Regulae.Fr auquel ils ont participé du 28 juin au 1er juillet 2022.

Pour moi personnellement, l'ensemble des exposés et des activités réalisés dans ce cadre m'a permis de mieux apprécier les contraintes liées à un marché sous régional de l'électricité, de comprendre comment les acteurs fonctionnent sur le plan national et international ainsi que leur interaction sur le plan régional.

Compte tenu des avancées réalisées par le West Power Pool (WAPP) en ce qui concerne les textes, les infrastructures et l'organisation mise en place, je pense qu'il serait bénéfique de renforcer la coopération entre les régulateurs des deux systèmes d'une part et les deux pools d'autre part.

C'est pour moi l'occasion de remercier le RegulaE.Fr et ses partenaires pour cette initiative fortement bénéfique.

Actualités nationales des membres du réseau

1.1 Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE CI) – Côte d'Ivoire

La Cote D'ivoire inaugure son deuxième dispatching



Vue de l'édifice

Le Premier Ministre Patrick ACHI, a procédé à l'inauguration du dispatching national, en février dernier, à Yamoussoukro, capitale politique de la Côte d'Ivoire.

Cet outil innovant va permettre d'optimiser l'exploitation du réseau. Le nouveau Dispatching national va offrir une meilleure gestion des mouvements d'énergie et une exploitation plus efficiente des ouvrages de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique.

L'infrastructure officiellement mis en service est dotée des dernières technologies ouvrant une nouvelle ère de l'exploitation du système électrique de la Côte d'Ivoire et offrant une flexibilité d'exploitation, une sécurité

renforcée dans la gestion du maintien de l'équilibre offre/demande de l'électricité. Ce nouveau Dispatching sera également un maillon essentiel du système d'information de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de la mise en œuvre du marché régional de l'électricité. Et le Premier Ministre Patrick ACHI de s'en féliciter. *"Nous sommes au pied du plus grand et plus beau dispatching de la Côte d'Ivoire et très certainement de l'ensemble du sous-continent. La Côte d'Ivoire doit être d'ici à 2030, ce carrefour énergétique incontournable en Afrique, socle d'un développement national et d'un rayonnement continental, solide et durable"*, va-t-il indiquer.

La réalisation de ce projet de plus de 26 milliards de FCFA a été financée par la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Elle dénote de l'ambition de la Côte d'Ivoire à devenir un hub énergétique de la sous-région qui se matérialise chaque jour davantage avec une capacité projetée à plus de 5000 MW à l'horizon 2030.

Le directeur général de Côte d'Ivoire Énergies, Noumory SIDIBE, dont la structure a réalisé l'ouvrage, a dit que ce nouveau Dispatching permettra de superviser 10 centrales de production d'une capacité totale de 2 269 MW, 66 postes de transformation à haute tension, près de 8 000 km de lignes haute tension, près de 26 000 km de lignes en moyenne tension et plus de 14 000 postes de distribution en moyenne et basse tensions pour fournir à plus de 8 300 localités une électricité de meilleure qualité.

La Côte d'Ivoire se dote d'une unité de production flottante



Vue de l'unité de production flottante

Afin de satisfaire la demande sans cesse croissante en électricité et d'améliorer la qualité du produit, l'Etat de Côte d'Ivoire vient de se doter d'une Centrale de production flottante d'une capacité de 200 MW. Ladite Centrale est montée sur un navire encre en face du Poste électrique d'Azito, dans la commune de Yopougon. Le « Powership » représente une réserve appelée à renforcer la capacité de production nationale en énergie additionnels. L'électricité produite sera conduite vers le Poste d'Azito à travers une ligne de 800 mètres. Ce premier Powership est le fruit de la coopération entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la société Karpower.

Le réceptionnant en mars dernier, le Directeur Général de CI-ENERGIES, Sidibé NOUMORY, a indiqué que l'initiative s'inscrit dans la vision du Président de la République, SEM Alassane OUATTARA de fournir une Energie de qualité à tous les ménages et de faire de la Côte d'Ivoire le HUB énergétique de la sous-région.

Les agents de l'ANARE-CI reçoivent leurs cartes



Des « Assermentés » en compagnie du Directeur Général de l'ANARE-CI

Le directeur général de l'Autorité nationale de régulation du secteur de l'électricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI), Amidou Traoré, a procédé, en avril dernier, au siège de l'ANARE-CI, à la remise symbolique des cartes d'assermentation à ses collaborateurs.

Ces cartes confèrent désormais aux 27 agents de l'ANARE-CI retenus, des prérogatives exceptionnelles dans l'exercice de leurs missions de contrôle du respect des lois et règlements ainsi que des obligations résultant des autorisations ou conventions en vigueur dans le secteur de l'électricité. En effet, les agents assermentés pourront procéder au contrôle administratif, économique, financier et technique des opérateurs du secteur de l'électricité (base de facturation, comptes séparés, ouvrages de distribution) dans le cadre des procédures de traitement de litiges. Ils pourront rechercher et constater les infractions découlant du décret de création du Code de l'électricité et de ses textes d'application subséquents, et constater les infractions à la réglementation en vigueur dans le secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire.

Lesdits agents ont été nommés par arrêté du Président de l'ANARE-CI et leur liste publiée au Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI). Ils ont reçu un agrément du Procureur de la République et ont prêté serment devant le Tribunal de 1ère Instance d'Abidjan.

Dans son intervention, le directeur général, Amidou Traoré a souligné toute l'importance de cet acte : « Vous avez été jugés dignes de porter cette carte et de recevoir les pouvoirs qu'elle confère, par votre engagement professionnel, vos compétences, les formations spécifiques que vous avez suivies à Abidjan, le serment que vous avez prêté devant les autorités de Justice. Soyez fiers de disposer de cette carte qui fait de vous des agents de plein droit ». Poursuivant, « il vous appartient de porter haut et dignement les fonctions qui sont les vôtres, de faire honneur à notre Pays et à l'ANARE-CI, d'être exemplaires, honnêtes et rigoureux dans l'exercice de vos missions. Il vous appartiendra de juger et d'apprécier les situations auxquelles vous serez confrontés, d'en tirer les conséquences, de prendre les bonnes décisions et d'appliquer les règles qui s'imposent ». Et de conclure : « A l'ANARE-CI, nous mettons souvent en avant le fait qu'il n'y a pas de liberté sans responsabilité. Vous incarnez à présent cette exigence dans tout ce qu'elle a de plus noble. »

La CRE (France) et l'ARSE (Niger) en visite de travail à l'ANARE-CI



Photo de la délégation de l'ANARE-CI, de l'ARSE Niger et de la CRE

Des Cadres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) de France, de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) du Niger et de l'ANARE-CI étaient en réunion à Abidjan, du 17 au 20 mai dernier. Cette rencontre tripartite relevait de la mise en œuvre de l'accord de coopération signé entre la CRE et l'ANARE-CI d'une part, de partenariat entre l'AFD, l'ARSE et la CRE d'autre part, sous les auspices de RegulaE.Fr. La rencontre visait à partager les meilleures pratiques et expériences en matière de régulation. Entre autres points inscrits au rang des échanges de bons procédés : la mission de contrôle des opérateurs ; le renforcement du système de communication ; les consommateurs et le règlement des différends.

A l'issue de la réunion, les trois régulateurs ont unanimement exprimé leur satisfaction et leur souhait de réitérer l'initiative.

1.2 Autorité Nationale de Régulation de l'électricité (ANRE) - Maroc

Rencontre bilatérale entre l'Autorité Nationale de Régulation de L'Électricité du Maroc et la Commission de Régulation de l'Énergie de la France



Photo de la délégation de l'ANRE et de la CRE

Une importante délégation de l'Autorité Nationale de Régulation de l'électricité (ANRE) du Maroc conduite par son Président M. Abdellatif BARDACH a été reçue le 07 juin 2022 par le Président, les Commissaires et les Directeurs de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) de la France à son siège à Paris.

Cette rencontre bilatérale entre le Conseil de l'ANRE et la CRE a été préluée par une réunion entre les deux présidents portant principalement sur la coopération entre les deux régulateurs. A cet égard et s'inscrivant dans la dynamique de décarbonation, l'ANRE a échangé avec son homologue Français sur les pistes d'avenir pour catalyser et booster l'export de l'électron vert du Royaume du Maroc, qui dispose d'un grand potentiel, vers la France notamment dans le contexte actuel de dépendance énergétique conventionnelle de l'UE en général avec les pays de l'est de l'Europe.

Cette journée de travail a été marquée par des échanges d'informations, d'expériences et des bonnes pratiques sur plusieurs thématiques communes, entre autres, celle liée à la tarification des réseaux.

Tenue de la 33^{ème} Assemblée Générale et du 2nd Presidents workshop de l'Association MEDREG pour la première fois au Maroc à Marrakech



Photo de la 33^{ème} Assemblée Générale de MedReg

L'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité (ANRE) en partenariat avec l'Association des régulateurs méditerranéens de l'énergie (MEDREG) ont organisé à Marrakech les 21 et 22 juin 2022 des réunions de gouvernance de haut niveau (Assemblée Générale et Réunion des Présidents) et qui ont été suivis le 23 juin 2022 par une Grande Conférence sous le thème : « *A Coherent Regulation to Accelerate the Energy Transition under Security of Supply concerns* ».

A cet événement de haut niveau, ont été accueillies des délégations venant de plus de 20 pays, et qui étaient conduites par les Présidents des régulateurs de l'énergie de la région méditerranéenne, pour la première fois au Maroc. Des ministres du Gouvernement marocain et des acteurs clés du secteur énergétique ont également participé à la conférence. Et ce, pour discuter des défis énergétiques dans le contexte des crises internationales et échanger sur les perspectives d'un secteur hautement stratégique.

L'ANRE et la PUA d'Israël jettent les bases d'une forte coopération dans le domaine de la régulation de l'électricité



Photo de la rencontre entre l'ANRE et la PUA

En marge des réunions de gouvernance de MEDREG organisées à Marrakech, l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité (ANRE) et l'Israel Public Utility Authority (PUA) ont jeté les bases d'une coopération intense, fructueuse et mutuellement bénéfique. M. Abdellatif BARDACH, président de l'ANRE, a échangé avec M. Yoav KATSAVOY, président de la PUA, sur la mise en place d'une plate-forme d'échange solide et s'est félicité des opportunités de concrétisation d'une collaboration plus étroite dans le domaine de la régulation de l'électricité.

1.3 Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO - ARREC

Lancement de la 2eme phase du marché régional de l'électricité



Photo de famille des spécialistes en communication autour du Pr. Honoré Bogler, Past président de l'ARREC

Du 20 au 24 juin dernier, s'est tenu à Koforidua au Ghana, un atelier de renforcement des capacités des membres du Réseau des Spécialistes en communication des organes de régulation du secteur de l'électricité de la CEDEAO/ARREC. Les travaux ont porté sur la politique de communication à élaborer et à développer dans la perspective du lancement de la deuxième phase du Marché Régional de l'Electricité de la CEDEAO prévue en 2023.

« Il est utile que les populations de l'espace sous régional et les opérateurs du marché aient les bonnes informations d'où l'impérieuse nécessité d'outiller les communicants à disposer de bonnes ressources leur permettant d'accompagner efficacement l'ARREC dans la dissémination des informations y afférant à l'endroit des publics cibles, des parties prenantes audit marché.

Il est à noter que le Marché Régional de l'Electricité de la CEDEAO couvre 15 pays dont 14 Etats continentaux, 360 millions d'habitants avec d'importants potentiels prouvés et un taux d'accès à l'électricité évalué seulement à 25 pour cent.

Le Professeur Bogler s'en va de la présidence



Après un peu plus de 5 ans de bons et loyaux services à la tête du régulateur régional de l'électricité, le professeur Honoré BOGLER (Côte d'Ivoire) a passé le flambeau à Laurent RODRIGUE TOSSOU (Benin).

La cérémonie de passation de charges s'est déroulée le 19 juillet dernier dans les locaux de l'institution régionale à Accra au Ghana.

Rappelons que le professeur Bogler a hérité de la présidence de l'ARREC au moment où l'institution spécialisée de la CEDEAO pour la régulation du secteur de l'électricité s'apprêtait à mettre en route le lancement du Marché régional de l'électricité. A ce titre, il a été en première ligne de toutes les initiatives

préparatoires qui ont abouti à son lancement officiel, le 29 juin 2018 à Cotonou au Benin. Depuis lors, il œuvrait pour la mise en œuvre effective dudit marché, un chantier phare pour la région. A l'aube du lancement de la 2ème phase, il passe le relais à son successeur qui s'y emploiera.

1.4 Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) - Burkina Faso

L'ARSE encourage les lauréats de l'édition 2022 des Solar Awards

L'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) a eu une rencontre d'échange avec le promoteur et les représentants des 30 entreprises lauréates de l'édition 2022 de Solar Awards, une cérémonie annuelle de récompenses des meilleurs acteurs du secteur des énergies renouvelables. En prenant cette initiative, l'ARSE, entend, selon sa présidente Mariam Gui NIKIEMA, saluer l'action de ces acteurs qui participe des efforts visant plus d'accès des populations aux services énergétiques.



La présidente de l'ARSE, Mariam Gui NIKIEMA, a félicité les entreprises lauréates des Solar Awards 2022 et les a exhortés à poursuivre leurs efforts. A sa gauche, le promoteur de l'évènement, M. Oumar Sidibé

L'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) apprécie l'initiative de Solar Awards, une cérémonie annuelle de récompenses des meilleurs acteurs du secteur des énergies renouvelables dont la dernière édition, la deuxième a eu lieu le 15 juillet 2022. Les premiers responsables du régulateur national du secteur de l'énergie ont en effet rencontré ce mardi 2 août à Ouagadougou le promoteur et les représentants des 30 entreprises lauréates de l'édition 2022 de Solar Awards. A écouter la présidente de l'ARSE, Mariam Gui NIKIEMA, l'action de ces entreprises distinguées sur la base de leurs mérites, participe des efforts du pays visant plus d'accès des populations aux services énergétiques. « *Elles participent de la mise en œuvre de l'engagement du Burkina Faso à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique* », a souligné le Présidente NIKIEMA.



Une vue des lauréats

Le promoteur de Solar Awards, Oumar SIDIBE, a salué à sa juste valeur cette démarche de l'ARSE et l'a encouragé à plus d'un titre. « *C'est un grand honneur pour nous. C'est une dynamique que nous allons ainsi poursuivre avec la bénédiction du régulateur* », s'en est-il félicité. Solar Awards a été initiée en 2020. En croire le promoteur SIDIBE, ses lauréats ont été toujours été choisis sur les indices de satisfaction des

consommateurs. Ainsi, à l'édition 2022 qui a eu lieu le 15 juillet dernier, ce sont donc 30 entreprises qui ont été primées sur la base de la qualité des prestations et services rendus aux consommateurs.

« En tant que régulateur, nous les encourageons aussi en prenant des textes pour mieux réglementer et éviter le désordre qui ne favorise pas le développement du secteur. Nous les félicitons pour leurs mérites et formulons le vœu qu'elles puissent poursuivre leurs efforts pour le développement du secteur énergétique afin de faciliter l'accès à l'énergie à moindre coût dans le pays », a indiqué la présidente de l'ARSE.

Nouvelle présidence du Conseil de Régulation de l'ARSE - Jean-Baptiste KY installé dans ses fonctions

Le nouveau président du Conseil de régulation de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE), Jean-Baptiste KY, a été installé dans ses fonctions le mercredi 21 septembre 2022. La cérémonie de passation de service et d'installation qui a connu la présence des premiers responsables des structures centrales, rattachées et de missions de la Primature, du Ministère en charge de l'énergie et des associations de consommateurs a été présidée par le Secrétaire Général de la Primature, Monsieur Abdou-Salam GAMPENE.

Nommé par décret n°0744/PRES-TRANS du 08 septembre 2022 portant nomination du Président du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie, Monsieur Jean-Baptiste KY, a été officiellement installé. C'était le mercredi 21 septembre 2022. Ingénieur en énergie, il remplace la Présidente par intérim Madame Mariam Gui NIKIEMA qui aura passé 12 ans 10 mois à la tête de l'instance de régulation du secteur de l'énergie.



La cérémonie de passation de charges entre les deux personnalités a été suivie de l'installation du nouveau Président dans ses fonctions.

Elle a été présidée par le Secrétaire Général de la Primature, Monsieur Abdou-Salam GAMPENE.

Secrétaire Général de la Primature, Monsieur Abdou-Salam GAMPENE

A l'occasion, la Présidente par intérim de l'ARSE a exprimé ses sentiments de gratitude à l'endroit des plus hautes autorités du pays qui lui ont donné l'opportunité de servir à ce niveau de responsabilité dont le défi était de mettre en place cette structure pour le bon fonctionnement du sous-secteur de l'électricité.



Signature du procès-verbal de passation de service par le Président du Conseil de Régulation entrant, Jean-Baptiste KY...



...et la Présidente par intérim du Conseil de Régulation sortante, Mariam Gui NIKIEMA

Dans son premier discours de Président du Conseil de Régulation de l'ARSE, Monsieur Jean-Baptiste KY a adressé ses remerciements au Président de Transition, Président du Faso, de l'avoir choisi pour occuper cette fonction importante. Il a noté que « *je voudrais m'incliner devant le travail titanesque abattu par Madame la Présidente avec le concours de toute son équipe...et vous rassurer que nous nous appuierons sur ce socle pour poursuivre l'œuvre et apporter notre touche pour le bien du secteur* ». Le Président KY a dit prendre l'engagement de relever le défi d'une autorité de régulation en phase avec le nouveau contexte marqué par la libéralisation du secteur et l'entrée des opérateurs privés dans la production. Et pour cela, « nous aurons besoin de l'accompagnement des autorités de notre pays et de l'ensemble des acteurs publics du secteur, des acteurs du privé et des consommateurs », a-t-il souligné.

De son côté, le Secrétaire général de la Primature a félicité la Présidente par intérim pour les résultats obtenus durant son mandat à la tête de l'ARSE. Au regard du travail accompli permettant la mise en place de la structure, et tout en lui souhaitant une bonne retraite, le Secrétaire Général a dit savoir compter sur la Présidente NIKIEMA chaque fois que cela sera nécessaire.

Au Président Jean-Baptiste KY, le Secrétaire Général de la Primature a fait remarquer que s'il n'y a pas de doute pour ses compétences professionnelles et humaines, le principal défi pour lui est celui du management afin d'amener les ressources humaines dont il hérite à travailler en équipe et en synergie dans la conduite des missions de la structure. Il a enfin rassuré le nouveau Président du soutien des autorités dans la conduite de sa mission.

La cérémonie de passation de service et d'installation du nouveau Président du Conseil de Régulation de l'ARSE a connu la présence des premiers responsables des structures centrales, rattachées et de missions de la Primature, du Ministère en charge de l'énergie et des associations de consommateurs.



Le Président Jean-Baptiste KY recevant les félicitations du Secrétaire Général de la Primature, Abdou-Salam GAMPENE



Pour les résultats obtenus durant son mandat à la tête de l'ARSE, la Présidente par intérim, Mariam Gui NIKIEMA, a eu droit à une standing ovation

Précédemment Directeur Général de l'Electricité Conventionnelle et des Hydrocarbures au Ministère en charge de l'énergie, Monsieur Jean-Baptiste KY a occupé, entre autres, les fonctions de Directeur Général des énergies conventionnelles, de Conseiller technique du ministre de l'Énergie, des mines et des carrières, de Chef du service maintenance des réseaux et travaux à la SONABEL, de Chef de la division contrôle travaux à la SONABEL. Il est titulaire d'un Master en Génie électrique, énergétique et énergies renouvelables de l'institut ZIE, d'une Maîtrise en science de gestion de l'Université Ouaga II, d'une Maîtrise en économie option analyse et politique économique de l'université Norbert ZONGO. Il est également Doctorant en Physique appliquée option énergétique à l'Université Norbert ZONGO (Laboratoire de Recherche en Énergétique et Météorologie de l'Espace (LAREME)).

1.5 Commission de Régulation de Energie (CRE) - France

Présidence française de l'Union Européenne : la CRE au cœur des discussions européennes sur les sujets énergétiques



Photo des représentants des régulateurs européens

Depuis sa création, la CRE est fortement impliquée, avec la participation à des travaux et temps d'échanges, dans les instances de coopération qui réunissent les régulateurs européens de l'énergie : le conseil des régulateurs européens de l'énergie (CEER) créé en 2000 puis l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) mise en place en 2011. La CRE joue tout son rôle d'influence auprès des instances européennes sur les sujets énergétiques dont le marché intérieur de l'énergie, sujet majeur en cette période.

Les 5 et 6 avril se sont tenues les réunions de l'assemblée générale du CEER et le Conseil des régulateurs de l'ACER dans les locaux de la CRE. La situation de crise du secteur énergétique qui s'est détériorée depuis plusieurs mois a largement occupé les débats, situation qui s'est aggravée depuis le début de la guerre déclenchée par la Russie en Ukraine. La CRE et ses homologues ont ainsi analysé les moyens à mettre en œuvre pour faire face à la crise de l'énergie, sans oublier les enjeux de long terme et notamment la nécessaire décarbonation du mix énergétique européen.

L'Assemblée générale du CEER, s'est tenue le mardi 5 avril, en présence des 27 régulateurs des Etats Membres de l'UE et des régulateurs norvégien, suisse, anglais et islandais. Les discussions ont porté sur la manière de protéger les consommateurs de l'impact de la hausse des prix sur les marchés de détail, sur le paquet décarbonation du marché du gaz et de l'hydrogène présenté par la Commission européenne et sur la régulation dynamique.

Le mercredi 6 avril, les 27 régulateurs ainsi que le directeur de l'ACER se sont réunis pour le Conseil des régulateurs de l'ACER. Les débats ont porté sur la crise des prix et la sécurité d'approvisionnement face à la crise russo-ukrainienne. Les régulateurs ont notamment échangé sur le rapport à venir de l'ACER qui évaluera le fonctionnement du marché de gros européen de l'électricité dont la volatilité extrême des prix. Les régulateurs ont fait un point de situation sur leur exposition respective au gaz russe. Plus que jamais, la solidarité énergétique européenne sera nécessaire pour assurer la sécurité d'approvisionnement l'hiver prochain. Les régulateurs européens suivent de près la situation et partagent les informations en leur possession.

Visite d'étude de la délégation ouzbèke à la CRE



Photo de la délégation ouzbèke et de la CRE

A la demande de l'Ambassade de France en Ouzbékistan, une visite d'étude de deux demi-journées a été organisée à la CRE, les 28 et 29 juin derniers, au profit d'une délégation composée de représentants du ministère des Finances et du ministère du développement économique d'Ouzbékistan, de représentants d'entreprises du secteur énergétique de ce pays (issues de la restructuration de leur entreprise d'Etat historique), de deux représentants de l'Ambassade d'Ouzbékistan en France. Deux responsables de la division énergie de l'Agence française de développement se sont également joints à la délégation.

Cette première prise de contact entre la CRE et les autorités ouzbèkes a été très réussie. A l'heure où le pays entreprend une importante réforme du secteur de l'énergie, la délégation s'est montrée très curieuse de l'organisation du secteur de l'énergie en France. Pour ce pays n'étant pas encore doté d'un régulateur, la visite d'étude a permis de se familiariser avec les missions dévolues à un régulateur indépendant, en particulier sur le volet tarifaire. Les services de la CRE se sont réjouis de cette collaboration qu'elles espèrent fructueuse pour l'avenir du secteur énergétique ouzbek.

1.6 Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CRSE) – Sénégal

Mise en œuvre du Second Compact dédié à l'énergie : Signature de l'Accord d'Entité de Mise en Œuvre entre la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie et le MCA-Sénégal II.



Photo de la cérémonie de signature entre le Président SARR (CRSE) et Directeur Général M. DIOP (MCA-Sénégal)

La cérémonie de signature de l'Accord d'Entité de Mise en Œuvre entre la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CRSE), représentée par son Président M. Ibrahima Amadou SARR et le MCA-Sénégal II, représenté par son Directeur Général M. Oumar DIOP, s'est tenue le jeudi 9 juin 2022.

Cette convention formalise les engagements, rôles et responsabilités de la CRSE et le MCA-Sénégal II pour une mise en œuvre adéquate du Programme Electricité, dénommé Sénégal Power Compact, notamment les activités du projet réforme.

A ce titre, le projet réforme prévoit de réviser le cadre légal et institutionnel pour un meilleur climat des affaires et des investissements privés accrus, de renforcer la régulation et la concurrence dans le secteur de l'énergie, et d'améliorer la qualité des services et des produits énergétiques.

Le renforcement de la régulation est l'une des principales fondations sur laquelle la Vision et la Feuille de route à l'horizon 2035 du Gouvernement est construite. Il constitue un des engagements pris par le Gouvernement du Sénégal, dans le cadre du Compact signé avec les Etats-Unis d'Amérique en décembre 2018, pour renforcer le rôle de la CRSE et mieux la positionner dans le dispositif institutionnel du secteur de l'Energie.

A travers l'activité de « Renforcement du Régulateur », MCA-Sénégal II ambitionne d'accompagner la CRSE à relever ses défis dans le cadre des réformes et à se conformer aux nouvelles exigences au vu de l'expansion du secteur de l'électricité sénégalais.

Pour rappel, le Sénégal Power Compact, entré en vigueur le 9 septembre 2021, est doté d'une enveloppe de 600 millions de dollars US, soit 330 milliards de FCFA comprenant un don de 550 millions de dollars US de la part du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et une contribution supplémentaire de 50 millions de dollars US du Gouvernement du Sénégal. Il est composé de trois projets conçus pour adopter une approche complémentaire dans l'amélioration du secteur de l'électricité : le Projet Transport, le Projet Accès et le Projet Réforme.

Audit de l'harmonisation des tarifs d'électricité, la CRSE évalue la première phase



Photo de l'audit de l'harmonisation des tarifs d'électricité

Trois ans après l'entrée en vigueur de l'harmonisation transitoire et à la veille du passage à l'harmonisation intégrale, la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie du Sénégal a jugé nécessaire de faire le suivi de l'opérationnalisation des mesures susmentionnées et de relever leurs effets sur les objectifs d'électrification rurale.

Ainsi, la Commission dans une approche inclusive, a décidé d'organiser une mission de suivi et d'évaluation de l'état de mise en œuvre des mesures transitoires de l'harmonisation. L'objectif était de faire entre autres un état des lieux de l'application des mesures transitoires, d'identifier les préalables au passage à l'harmonisation totale et formuler des recommandations pour améliorer la mise en œuvre des mesures.

C'est accompagné des associations de consommateurs, des structures étatiques impliquées dans le processus que la CRSE a sillonné les différentes concessions du pays recueillir les avis des populations qui n'ont pas manqué de saluer les efforts du gouvernement, dans le domaine de l'électrification rurale.

A noter que le Gouvernement du Sénégal a pris en 2016 la décision de procéder à une harmonisation des tarifs de l'électricité sur le territoire national afin de corriger les disparités tarifaires et pour assurer l'équité de traitement des usagers devant le service public.

1.7 Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) – Luxembourg

Publication de l'étude « *Assessment of alternative models for distribution network charges – Distribution network charges in Luxembourg* » - Secteur électricité

L'Institut Luxembourgeois de Régulation a publié en juillet 2022 une étude, réalisée par un bureau d'étude externe, qui compare trois modèles alternatifs pour une distribution des tarifs réseaux parmi ses utilisateurs à l'épreuve du futur pour le secteur électricité. Cette étude conclut que le modèle de souscription de puissance combine le meilleur des deux modèles (modèle de capacité mesurée et modèle des tarifs variables en fonction de l'heure) tout en améliorant la réactivité des coûts et, de ce fait, réduisant la discrimination entre les différents groupes de consommateurs. L'étude est disponible [ici](#).

L'Institut Luxembourgeois de Régulation a également publié en juin 2022 les rapports suivants :

- Chiffres clés du marché de l'électricité relatifs à l'année 2021 [Partie I](#)
- Chiffres clés du marché du gaz naturel relatifs à l'année 2021 [Partie I](#)

L'ensemble de publications de l'ILR est disponible sur le site du régulateur pour le [secteur électricité](#) ainsi que pour le [secteur gaz naturel](#).

1.8 Utility Regulatory Authority (URA) - Ile Maurice

Nomination de Monsieur Mbulelo NCETEO au poste de directeur



Le conseil d'administration de l'Utility Regulatory Authority (URA) a annoncé la nomination de Monsieur Langa Mbulelo NCETEO au poste de directeur de l'organisme, à compter du mardi 26 juillet 2022 pour un mandat de 3 ans. Monsieur NCETEO a une longue expérience en matière de régulation et a notamment occupé le poste de directeur exécutif de l'Electricity Regulation Division du National Energy Regulator of South Africa (NERSA) pendant environ 11 ans. Au cours de son passage au sein de la NERSA, Monsieur NCETEO a été impliqué dans plusieurs grands projets énergétiques et a également présidé le Grid Code Advisory Committee pour le Grid Code sud-africain, de 2007 à 2017.

De plus, Monsieur NCETEO est titulaire d'un master en génie électrique (M.S.E.E) de l'université de Minneapolis (États-Unis) et a également suivi de nombreuses formations sur la réglementation et les réformes des services publics. Il succède ainsi à Madame Eunice Potani, dont le contrat a pris fin en mai 2022, mais qui a été prolongé de 3 mois, de manière à ce que la transition se fasse dans les meilleures conditions. A noter que Monsieur NCETEO réside en Afrique du Sud avec son épouse et ses enfants.

Promulgation de l'Electricity Act 2005

Le jour J est enfin arrivé pour l'Utility Regulatory Authority (URA). Le président de la République de Maurice a ratifié la proclamation de l'Electricity Act 2005 et le Central Electricity Board (Amendment) Act 2020 en vigueur à partir du 10 juin 2022. Les règlements complémentaires (« Regulations ») suivants ont également été promulgués en vertu de l'Electricity Act 2005, et ont été « gazettés » le mercredi, 15 juin 2022 :

- (a) l'Electricity (Safety, Quality and Continuity) Regulations 2022 afin d'assurer la pérennité de la fourniture d'électricité en toute sécurité, conformément aux normes établies;
- (b) l'Electricity (Metering, Billing and Collection) Regulations 2022 afin de réglementer les activités du Central Electricity Board;
- (c) l'Electricity (Licensing, Registration and Fees) Regulations 2022 qui concernent l'activité d'octroi de licences de l'URA dès qu'elle commencera ses opérations; et
- (d) l'Electricity (Transitional Licence) Regulations 2022 pour gérer la période de transition, en attendant que les producteurs indépendants d'électricité (IPP) existants ainsi que le Central Electricity Board se conforment pleinement aux exigences de la loi.

Ces règlements sont disponibles sur le site web de l'URA : <https://uramauritius.mu>

Grâce à la promulgation de ces textes de loi, l'URA dispose dorénavant des pouvoirs nécessaires pour mener à bien sa mission de :

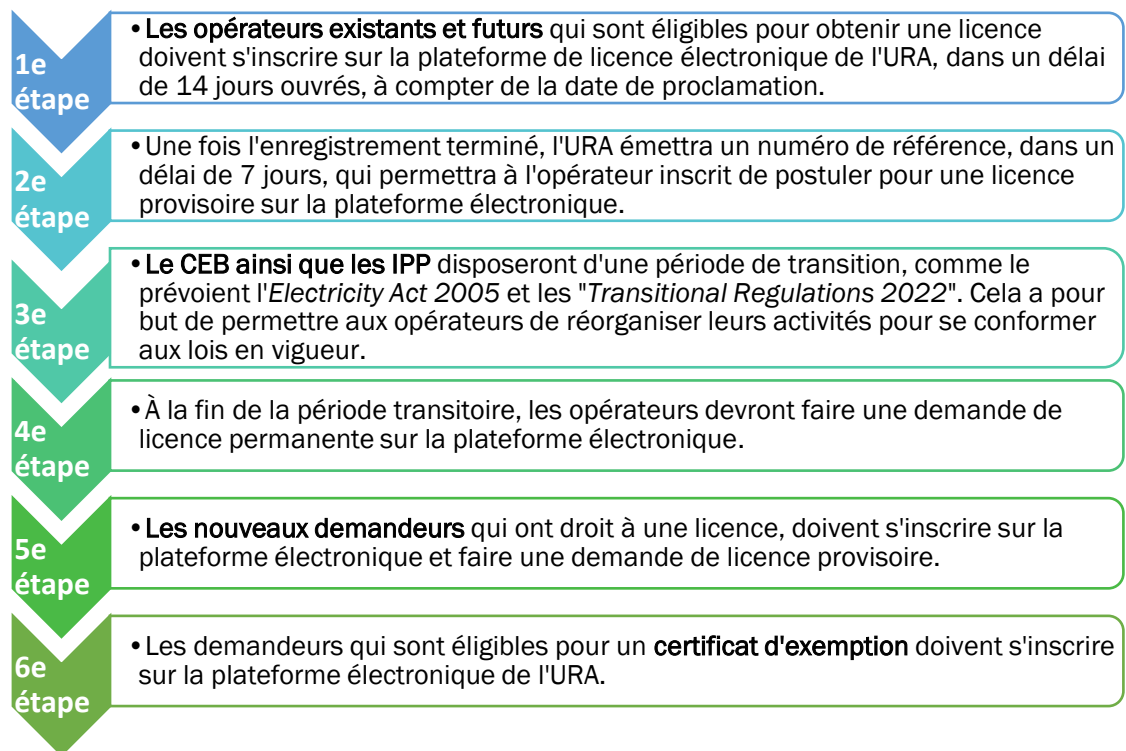
- i. octroyer des licences et suivre les performances des « licensees » ;
- ii. réviser et de valider les propositions de tarifs d'électricité à travers les nouveaux contrats d'achat d'électricité (PPA) ainsi que le montant final demandé aux consommateurs ;
- iii. endosser le rôle de médiateur dans les litiges entre les « licensees » et les consommateurs et les « licensees » ; et
- iv. mettre en place des instruments et des outils de régulation visant à accélérer la réalisation de la transition énergétique, en favorisant une meilleure participation des différents acteurs du secteur.

Par ailleurs, l'URA devra aussi faciliter et surveiller l'amélioration du réseau d'infrastructures afin de permettre l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau, et ainsi atteindre l'objectif du gouvernement qui est de 60% d'ici 2030.

Le rôle de l'URA est de faciliter les démarches qui fonctionnent déjà, et non pas de les défaire. En effet, dans le cadre de son processus d'octroi de licences, l'URA sera amenée à collaborer avec d'autres institutions qui devront elles aussi fournir des permis et autres autorisations. Par conséquent, l'URA continuera à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes et de veiller à ce que les licences soient octroyées à temps et en toute transparence, dans le but de promouvoir les affaires.

L'URA est appelée à lancer le processus d'octroi de licences pour la première fois alors que les entreprises sont déjà bien établies. De ce fait, diverses mesures ont été mises en place sous forme de « Transitional Arrangements », afin de garantir que toutes les concessions ou PPA et autres accords, qui ont été signés avant la proclamation de l'Electricity Act 2005, resteront en vigueur jusqu'à leur expiration.

Présentation des procédures d'octroi de licences



Les opérateurs sont tenus de s'inscrire sur la plateforme électronique de l'URA via le lien suivant : <http://online.uramauritius.mu/>.

Au cours de cette période de transition, l'URA travaillera en étroite collaboration avec les différents opérateurs, en tenant compte de chaque cas afin d'assurer une transition harmonieuse vers le nouveau paysage réglementé. L'URA continuera à informer les parties prenantes au fur et à mesure que nous franchissons les prochaines étapes dans le processus d'octroi de licences.

L'URA se penche sur la révision des tarifs d'électricité

L'URA étudie actuellement une demande de la compagnie d'électricité, le Central Electricity Board (CEB), pour revoir le tarif de l'électricité. Le CEB a soumis une première ébauche de sa demande de révision tarifaire, qui a ensuite été présentée aux parties prenantes en vue de recueillir leurs commentaires. L'équipe technique de l'URA se penche à présent sur les données fournies par le CEB et analyse les différents commentaires des parties prenantes du secteur de l'énergie. L'Autorité soumettra ensuite un rapport au Conseil d'administration.

Espace formations

1.1 Formation IFDD - Des Cadres africains outillés aux modèles et méthodes de Régulation et de Tarification de l'électricité



Photo de la formation de l'IFDD, à Abidjan en juillet 2022

Une quarantaine de cadres émanant des organes de régulation africains et d'opérateurs de services publics du secteur de l'électricité du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la République Démocratique du Congo (RDC), du Mali, du Niger, du Sénégal, du Tchad et de la Côte d'Ivoire étaient présents à la 8^{ème} édition de la formation diplômante sur la Régulation et la Tarification de l'industrie électrique.

Organisée du 11 au 15 juillet 2022 à Abidjan par l'IFDD (Institut de la Francophonie pour le Développement Durable), organe subsidiaire de la francophonie, le CEREF (Centre de Recherche Economique et Financière) et leur partenaire local et l'ANARE-CI, cette formation qui était à sa 8^{ème} édition a porté sur la Régulation et la Tarification de l'industrie électrique. Cette formation rentre dans le cadre du programme de l'OIF intitulé « Accès aux services énergétiques durables en francophonie » et vise à contribuer à une meilleure compréhension des modèles et méthodes de tarification utilisées dans la pratique par des agences de réglementation dans le monde.

Il s'agissait à la fois pour les Experts formateurs et les Cadres apprenants, de comprendre le marché électrique et son fonctionnement ; d'expliquer l'intérêt de la réglementation et de la régulation de l'industrie électrique dans un contexte de libéralisation du marché ; de présenter des méthodologies de tarification, de déterminer le degré d'inter financement des services et les tarifs sociaux, de développer une structure tarifaire et calculer les tarifs d'interconnexion, entre autres.

« Notre objectif est qu'au terme de cette formation, les participants disposent des connaissances requises pour développer une structure tarifaire et calculer les tarifs en tenant en compte, en particulier, des énergies renouvelables et des questions liées à l'environnement et au développement durable », a indiqué le

représentant de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Ibrahima DABO, à l'ouverture des travaux.

Notons que le défi majeur des organes de régulation africains francophones est de maîtriser la tarification, de dégager des recettes suffisantes afin de couvrir la totalité des coûts des activités nécessaires à la fourniture du service, d'obtenir au profit des consommateurs, la fourniture du service dans les meilleures conditions de qualité et de coût.

1.2 Formation Contrat d'achat d'Energie - Les défis qui attendent les Régulateurs et les Opérateurs

Une trentaine de cadres africains de l'espace francophone ont pris part, du 16 au 20 mai 2022 à Abidjan, à la deuxième édition de la Formation Qualifiante sur l'Analyse des Contrats d'Achats d'Energie, L'initiative a été de l'ANARE-CI et de ses partenaires en l'occurrence l'Ecole des Mines Paris, AFRIR, RegulaE.Fr et Deloitte.

La formation visait à accompagner les cadres des organes de régulation et des opérateurs du secteur de l'électricité dans la formulation des avis ou observations sur les contrats d'achat d'énergie et aussi de les disposer à une participation efficiente à des négociations de contrats d'achats. En somme, la formation, selon les Experts formateurs, participe à l'émergence des décideurs capables de maîtriser les mécanismes complexes associés à l'environnement des contrats d'achat d'énergie.

Les participants sont venus du Benin, Burkina Faso, Cameroun, Iles Maurice, Sénégal et de Côte d'Ivoire.



Photo de la promotion de la formation CAE, Abidjan 2022

1.3 Remise des diplômes de BADGE à Paris en juin 2022

L'Ecole des Mines a organisé la cérémonie de remise des diplômes de la formation BADGE Régulation De l'Energie.

L'événement a eu lieu le 10 juin 2022 au musée de la Minéralogie de l'Ecole des Mines à Paris. Cet événement a réuni trois promotions de Badgiste (2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021) en raison de l'annulation de leurs remises de diplômes avec le covid.

Mme Catherine EDWIGE, Membre du Collège de la CRE et Mme Cécile MARTIN-PHIPPS, Directrice de l'IFDD étaient présentes et ont prononcé un discours devant les badistes.



Photo de la remise des diplômes de BADGE en juin 2022

Calendrier des événements 2022 -2023

Événement	Lieu	Date	Thème
Assemblée générale 2022 et atelier de RegulaE.Fr	Montréal, Canada	5 au 8 Décembre 2022	La transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques
Session 1 Introduction et mise à niveau de la formation BADGE (Ecole des Mines de Paris)	Abidjan, Côte d'Ivoire	Décembre 2022	Edition 2022-2023
Session 2 de la formation BADGE (Ecole des Mines de Paris)	Afrique	Février 2023	Edition 2022-2023

Annexe – Les membres et les points de contact du Comité de communication

1.4 Les membres du Comité

- **Mme Catherine EDWIGE**, Commissaire, Commission de Régulation de l'Énergie (CRE, France) – Présidente du Comité de communication
- **M. Claude Gbedonougbo GBAGUIDI**, Président de l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE, Bénin) – Président de RegulaE.Fr
- **M. Simon TURMEL**, Régisseur de la Régie de l'énergie du Québec, Canada
- **Mme Anna FANGEAUX**, Direction des affaires européennes, internationales et de la coopération, Commission de Régulation de l'Énergie (CRE, France) – Secrétariat de RegulaE.Fr
- **Mme Isabelle TALEYSSAT**, Régie de l'énergie du Québec, Canada
- **M. Polycarpe BASILE-GBEDJI**, Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE, Bénin)
- **Mme Claire HELlich-PRAQUIN**, Directrice des affaires européennes, internationales et de la coopération, Commission de Régulation de l'Énergie (CRE, France)
- **Mme Chorok CHICHAH**, Conseillère économique principale, Commission de Régulation de l'Électricité et du gaz (CREG, Belgique)
- **M. Camille AHUI**, Communication sous-direction consommateurs, Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Électricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI, Côte d'Ivoire)
- **M. Apollinaire KOUDOU**, Sous-Directeur chargé des ressources humaines, Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Électricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI, Côte d'Ivoire)
- **M. Polycarpe Paul AGONGLO**, Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE, Bénin)
- **M. Yaya SOURA**, Directeur de la communication et de la documentation, Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE, Burkina Faso)
- **Mme BOUBACAR Amina SEKOU BA**, Chef du département juridique, Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE, Niger)
- **M. Shalman ETUTU MAWONDO**, Chef de l'unité de la coopération et des relations publiques, Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEL, Cameroun) ;
- **Mme Adèle MEKAK FOGUE**, Chargée d'études assistante, Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEL, Cameroun)
- **Mme Kritina SUNGKUR**, Manager Consumer and Public Affairs, Utility Regulatory Authority (URA, Maurice)

1.5 Les 31 points de contacts nationaux

Pays	Régulateur	Nom et prénom	Mail	Téléphone
Algérie	Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG)	Madame Karima MEDEDJEL	karima.mededjel@creg.energy.gov.dz	+213 21 48 83 74 +213 21 48 81 48
Belgique	Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG)	Madame Chorok CHICHAH	chorok.chichah@creg.be	+32 2897633 (F) +32 477970110 (P)
Bénin	Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE)	Monsieur Polycarpe BASILE GBEDJI Monsieur Polycarpe Paul AGONGLO	polycarpe.basilegbedji@yahoo.com agonglopolycarpe@googlemail.com	+229 97.17.62.69 +229 95.95.79.67
Bulgarie	Commission de Régulation de l'Énergie et de l'Eau (EWRC)	Madame Vera GEORGIEVA	vkirilova@dker.bg	+ 359 2 9359745
Burkina Faso	Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE)	Monsieur Yaya SOURA	yayasoura@yahoo.fr	+226 70 26 29 83
Burundi	Agence de Régulation des secteurs de l'Eau potable et de l'Énergie (AREEN)	Madame Carine NGABIRE	ngabirecarine@gmail.com	+257 79985448
Cameroun	Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEL)	Monsieur Shalman ETUTU MAWONDO Monsieur Oscar HOB MBOG Madame Adèle MEKAK FOGUE	smawondo@arsel-cm.org ophob@arsel-cm.org amekak@arsel-cm.org	+237 67764 5044 +237 67756 1297
Canada (Québec)	Régie de l'Énergie du Québec	Madame Louise ROZON Madame Isabelle TALEYSSAT	louise.rozon@regie-energie.qc.ca Isabelle.Taleyssat@regie-energie.qc.ca	+514 873-2452 #265
Canada (Nouveau-Brunswick)	Commission de l'Énergie et des Services Publics (CESP)			
Canada	Régie de l'Énergie du Canada	Madame Mélanie CHARTIER	Melanie.Chartier@cer-rec.gc.ca	

Pays	Régulateur	Nom et prénom	Mail	Téléphone
Centrafrique	Agence de Régulation du secteur de l'électricité en République centrafricaine (ARSEC)	Monsieur Prosper BEANGAI	beangaiprosper@yahoo.fr	+236 75 54 74 95
Congo-Brazzaville	Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEL)	Monsieur Michel MAMBOU	mamboumesso@gmail.com	
Côte d'Ivoire	Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Électricité (ANARE)	Monsieur Apollinaire KOUDOU Monsieur Sanson Camille AHUI	akoudou@anare.ci scahui@anare.ci	+225 20 20 61 94 +225 20 20 60 20
France	Commission de Régulation de l'Energie (CRE)	Madame Anna FANGEAUX	anna.fangeaux@cre.fr	+33 (0)1 44 50 41 78
Guinée-Conakry	Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau et de l'Electricité (ARSEE)	Monsieur Mohamed DONKO	donkomadi@gmail.com	
Haïti	Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Energie (ANARSE)	Madame Sybille COLIMON	sybille.colimon@anarse.gouv.ht	
Lettonie	Commission des Services d'intérêt Public (SPRK)	Madame Lija MAKARE	Lija.Makare@sprk.gov.lv	+371 67097211
Luxembourg	Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR)	Madame Maïa Nicté MAZARIEGOS Madame Pamela Elvira BOERI	nicté.mazariegos@ilr.lu; pamela.boeri@ilr.lu	+352 28 228 256 +352 28 228 349
Madagascar	Office de Régulation de l'Électricité (ORE)	Monsieur Rivoharilala RASOLOJAONA	r.rasolojaona@ore.mg	+261 20 22 641 91
Mali	Commission de Régulation de l'Électricité et de l'Eau (CREE)	Monsieur Sidy Mohamed COULIBALY	scoulibaly@creemali.org sidycoul2@yahoo.fr	+223 66 844 162
Maroc	Autorité Nationale de Régulation de l'Électricité (ANRE)	Madame Imane OUERDI Madame Sara MAKROUF	i.ouerdi@anre.ma s.makrouf@anre.ma	
Maurice	Utility Regulatory Authority (URA)	Monsieur Naiko SURAJ	snaiko@uramauritius.mu ksungkur@uramauritius.mu	+230 454 8070 ; +230 454 8079

Pays	Régulateur	Nom et prénom	Mail	Téléphone
		Madame Kritina SUNGKUR		
Mauritanie	Autorité de Régulation de Mauritanie (ARE)	Monsieur Sidi ISSELMOU Monsieur Mohamed AHMED ETVAGA	s.isselmou@are.me m.elbou@are.mr	+222 27 20 48 79
Niger	Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE)	Madame BOUBACAR Amina SEKOU BA	amina_ba@yahoo.fr	+227 99399038 +227 92433234
Polynésie	Autorité Polynésienne de la Concurrence (APC)	Madame Yasmina QUESNOT	y.quesnot@autorite- concurrence.pf autorite@autorite- concurrence.pf	+689 40504900
RDC	Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE)	Monsieur Antoine KALONJI MIKOJA		
Roumanie	Autorité de Régulation de l'Énergie (ANRE)	Madame Lusine CARACASIAN Madame Raluca BUCUR	icaracasian@anre.ro raluca.bucur@anre.ro	+40 21 3278194
Rwanda	Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA)			
Sénégal	Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité (CRSE)	Madame Aïssatou MBENE KANE LO	kaneaissatou@yahoo.fr amkane@crse.sn; nabousine@yahoo.fr	+221 77 740 64 95 +221 33 849 04 59
Tchad	Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie électrique (ARSE)	Monsieur Jean-Paul M'BATNA	jp.mbatna@gmail.com	
Togo	Autorité de Règlementation du Secteur de l'Électricité (ARSE)	Monsieur Dossè KOUAKANI-ASSI	marc.kouakani@arse.tg; assihmarc@gmail.com	+228 22 22 20 78 +228 9079 0816

Comité de rédaction de la Lettre d'Information n°10 : Polycarpe Paul AGONGLO, Camille AHUI, Honoré Djamah Segui BOGLER, Honoré DEMENOU TAPAMO, Polycarpe BASILE GBEDJI, Pamela BOERI, Anna FANGEAUX, Claude Gbedonougbo GBAGUIDI, Aïssatou Mbène KANE LO, Marc KOUAKANI, Francine MBOCK, Adele MEKAK, Hermann METON, Mariam Gui NIKIEMA, Imane OUERDI, Yaya SOURA, Kritina SUNGKUR, Isabelle TALEYSSAT, Simon TURMEL.

